



## La Motte-Saint-Martin

Accueil de loisirs des 3 – 12ans

# Viens t'amuser avec Les SUPER-HÉROS – Pâques 2023

Tout un programme d'activités mené par l'équipe pour que tes vacances débutent en beauté !



# Les Super-Héros

**Du mardi 11 au vendredi 14 avril**

L'accueil de loisirs de La Motte-Saint-Martin part à la rencontre des « Super-Héros » !!

Viens t'amuser avec les « Super-Héros » ! Nous allons combattre les bandits avec la ligue des justiciers, aider l'équipe de la « pat patrouille » à retrouver le trésor caché... Nous allons même rendre visite à nos Héros du Feu, à la caserne des pompiers de la Mure (mais chut !!! c'est une mission classée TOP-SECRET)

Création de masque de super-héros (pour impressionner les malfaiteurs), création de bracelet de super-héros et bien d'autres aventures t'attendent...

Allez, viens avec nous et ensemble, partons à la lutte contre les malfaiteurs !!

Visite de la  
caserne des  
pompiers

Bandits VS  
ligue des  
justiciers

Création  
de bracelet  
de super  
Héros

Balle-  
assise

Création  
de masque  
de super  
Héros

Poules,  
Renards,  
Vipères

Activités  
manuelles

etc.



## **Effectifs : (minimum 10 enfants, maximum 26 enfants)**

- 10 places disponibles pour les enfants de 3 à 5 ans
- 16 places disponibles pour les enfants de 6 à 12 ans

La décision d'ouvrir sera prise au vu des inscriptions définitives (dossiers + règlements effectués) le **1<sup>er</sup> avril 2023**, si le minimum d'effectif est atteint.

## **Inscriptions :**

**Pré-inscriptions** : du 7 mars au 1<sup>er</sup> avril 2023

## **Inscriptions définitives** :

- physique : aux heures d'ouverture de la mairie,
- numérique : envoi du dossier complet par email
  - Date limite d'inscriptions définitives : 1<sup>er</sup> avril 2023

Renseignements complémentaires :

- [mairie@lamottesaintmartin.fr](mailto:mairie@lamottesaintmartin.fr)
- 04 76 30 65 53

## **Les pièces à joindre pour l'inscription** :

- la fiche sanitaire (téléchargeable sur le site internet)
- la fiche de droit à l'image (téléchargeable sur le site internet)
- la fiche d'autorisation à des tiers à venir chercher les enfants (téléchargeable sur le site internet)
- une copie du carnet de vaccination
- l'attestation QF
- l'assurance activités extra-scolaire

un chèque de paiement des activités (à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC) à remettre à Mélanie en Mairie et qui sera encaissé à l'issue des activités.

## **Horaires d'ouverture au public de la mairie :**

- lundi et mardi de 9h00 à 11h00
- jeudi de 14h00 à 17h00
- samedi de 9h30 à 12h00

## Tarifs :

### ➤ Tarifs Résidents de La Motte Saint-Martin :

	<b>De Tranche QF</b>	<b>A Tranche QF</b>	<b>Prix pour la semaine</b>	<b>Prix pour la Journée</b>
1 <sup>er</sup> seuil	0	280	25 €	5 €
2 <sup>e</sup> seuil	281	620	50 €	10 €
3 <sup>e</sup> seuil	621	1000	75 €	15 €
4 <sup>e</sup> seuil	+ de 1001		100 €	20 €

### ➤ Tarifs Non-Résidents de La Motte Saint-Martin :

	<b>De Tranche QF</b>	<b>A Tranche QF</b>	<b>Prix pour la semaine</b>	<b>Prix pour la Journée</b>
1 <sup>er</sup> seuil	0	280	66 €	13,20 €
2 <sup>e</sup> seuil	281	620	84 €	16,80 €
3 <sup>e</sup> seuil	621	1000	102 €	20,40 €
4 <sup>e</sup> seuil	+ de 1001		120 €	24 €

## Menus :

Les menus seront disponibles sur le site internet de la commune, onglet « Éducation – Jeunesse, rubrique « Activités vacances ».

